

ARRETE MUNICIPAL
N° 121-2025

Annule et remplace l'arrêté n°120-2025 en date du 19 juin 2025

Arrêté du 24 juin 2025

Objet : Réglementation circulation rue du clos Borie – dépose d'un réseau de chaleur

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise LMTP 8 rue du Puits Lacroix 42650 ST JEAN BONNEFONDS

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de dépose d'un réseau de chaleur

A R R E T E

Article 1 :

En raison des travaux précités dans la rue du clos Borie, **la circulation et le stationnement seront modifiés comme suit du lundi 30 juin 2025 à 8 h au vendredi 18 juillet 2025 à 17 h**

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu de 16 h00 à 07 h00 et les jours hors chantiers

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit pendant la durée des travaux

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise LMTP Monsieur Bonnefoy 06-72-75-79-35 et l'arrêté sera affiché 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'entreprise LMTP, services de secours, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

